

Sujet : [INTERNET] Avis contre le projet de méthaniseur sur la commune de Chamarandes-Choignes

De : metan@laposte.net

Date : 04/04/2024 15:09

Pour : pref-ep-metha <pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr>

Copie à : stopmethaniseurxxl52 <stopmethaniseurxxl52@gmail.com>

Bonjour

Je manifeste mon désaccord pour l'implantation du méthaniseur sur la commune de Chamarandes-Choignes, pour les raisons suivantes :

- Circulation intensive des tracteurs et poids-lourds sur les routes.
- Traversée de CHAUMONT par des poids-lourds et des tracteurs, notamment entre le rond-point Ashton jusqu'à la clinique Maie De Biran.
- Dégradation des chaussées par ces poids-lourds et tracteurs.
- Odeurs laissées par ces poids-lourds et tracteurs.
- Pollution des nappes phréatiques.
- Développement de cette filière aboutissant à une production agricole au service de la production d'énergie, ce qui modifiera la production associée à certaines terres agricoles (risque bien identifié, en septembre 2021, par le rapport initié par Daniel Salmon, sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine et rapporteur de " Méthanisations : au-delà des controverses, quelles perspectives ?"
- Greenpeace a rappelé que l'utilisation et le développement de la méthanisation doivent être strictement encadrés et son impact environnemental précisément évalué. Tout projet d'installation de méthaniseur doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et de concertations solides avec les riverains et riveraines.
- Il y a assez de nuisances olfactives générées par le lycée agricole de Choignes sans en remettre une couche avec un super-méthaniseur.
- Les nuisances olfactives occasionnées et la circulation intensive de poids-lourds et tracteurs génèreront des difficultés pour la revente des biens immobiliers des environs, voire une baisse importante du prix à la revente.
- D'autre part, l'implantation est floue puisque la localisation précise du projet n'a pas été communiquée
- etc...

Cordialement

Nicole BOUCHY